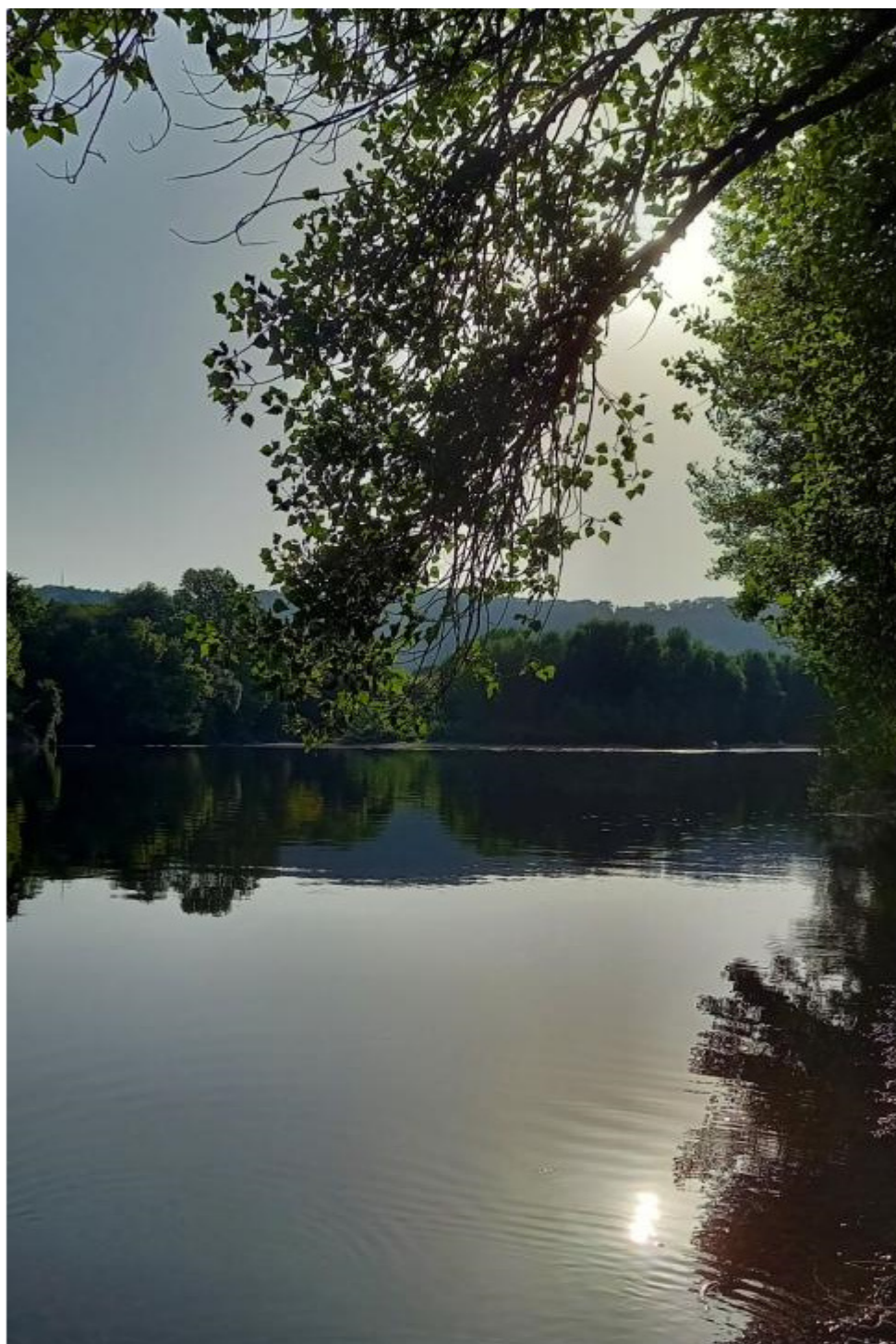


JOURNAL D'INFORMATION DE SAINT-SOZY



JANVIER 2021

INFORMATIONS UTILES

Horaires Mairie

Jours	Accueil Public	Accueil Téléphonique
Lundi	10h30 à 12h30	9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h15
Mardi	Fermé	8h00 à 13h00
Mercredi	13h00 à 14h30	8h45 à 12h00 et 13h00 à 18h15
Jeudi	16h00 à 18h00	9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h15

En dehors de ces horaires ou d'absence de la secrétaire de mairie et pour tout urgence, il vous est possible de contacter

Mr Jean Philippe GAVET, Maire, au 07 87 16 95 81
ou par mail à mairesaintsozy@orange.fr

Téléphone : 05 65 32 23 06

Courriel : mairie-st-sozy@info46.fr

Site internet : www.saint-sozy.fr

Numéros de téléphone utiles :

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Médecin de garde : **3966** Après 20h, la nuit, le week-end et les jours fériés

Pharmacie de garde : **3237**

Gendarmerie : **05 65 32 78 17**

SAUR : Gramat/Cahors **05 81 31 85 06**

Urgence: **05 81 91 35 07**

EDF : 08 01 80 10 46

Dépannage : 08 10 33 31 46

Ouverture de la Poste

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi

Matin de **9h15 à 10h00**

Après-midi de **14 H 00 à 16 H30**

Crédit Agricole :

Point Vert chez Corinne LEFEVRE

SPAR – Rue des Jardins
05 65 27 20 17

Information générale :

Nous rappelons que toutes les réunions du Conseil Municipal ont lieu le dernier jeudi de chaque mois sauf exception (voir panneau d'affichage), et qu'elles sont publiques.

Bulletin municipal de Saint-Sozy

Directeur de la publication :
Jean Philippe GAVET
Informations Réglementations

Conciliateur de Justice

Un conciliateur de Justice du Tribunal Judiciaire de CAHORS reçoit dans les mairies de SOUILLAC et de MARTEL le jeudi, sur rendez vous uniquement, à prendre auprès de leur secrétariat.

. Le conciliateur, auxiliaire de Justice, peut être saisi dans le cadre d'un conflit entre personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable et de leur éviter ainsi un procès.

Collecte des Gros encombrants

Une collecte a été mise en place à compter du 1er juillet 2015. Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie. Elle est réservée aux habitants n'ayant pas les moyens physiques ou matériels de le faire eux-mêmes. Elle ne concerne que les Gros Encombrants (exemple : cuisinière, machine à laver, sommier, etc. ...) et non les matériaux (parpaings, briques) ...

De la civilité des utilisateurs dépendra la pérennité du service

Déchetterie de Souillac

Combe de Nouziès - 46200 SOUILLAC

Tel : 05 65 37 08 22

Ouverte aux particuliers et aux professionnels (<3,5t)

Lundi et jeudi : 14h00 à 18h00

Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00



PRÉFECTURE DU LOT

Bruit de Voisinage

Arrêté Préfectoral du 02-12-2009

Pour rappel: Bruit dans les propriétés privées

Jours ouvrables: de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis: de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés: de 10h00 à 12h00

Brulage des Végétaux

ARRETE PREFECTORAL N° E-2012-193

Application permanente

Selon l'article 5, la période sensible où aucun feu de végétaux n'est autorisé est **du 15 juin au 15 septembre**

Bibliothèque :

Samedi de 10h à 12h

10 nouveaux livres ont été mis à disposition en Octobre.

Rappel

Monsieur le Maire invite tous les nouveaux arrivants à le rencontrer (sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie), afin de présenter notre village et faire connaissance.



Les vœux 2021



Mr Jean Philippe GAVET
Maire

L'année 2020 est terminée.

Elle a été particulièrement compliquée à tous les points de vue du fait de la pandémie COVID 19 qui nous interdit d'être nous mêmes. Malgré cette situation difficile, le Conseil Municipal et moi-même voulons continuer à aller de l'avant.

Nous vous souhaitons tous nos vœux de bonheur, de santé, de réussite dans vos projets personnels, professionnels et associatifs, et également nos vœux de solidarité et de partage.

Plus que jamais, en cette année 2021, soyons unis et solidaires.

Vous devez certainement vous en douter, la traditionnelle cérémonie des vœux de la nouvelle année ne pourra hélas pas avoir lieu pour le moment, au regard des conditions sanitaires que nous rencontrons et subissons tous.

Gageons que nous sortirons rapidement de cette situation et que nous puissions nous retrouver très vite autour du verre de l'amitié

J.P GAVET et l'ensemble du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal



Mr Daniel LEVET
1er Adjoint



Mme Sandrine ROUGIE
2eme Adjoint



Mr Philippe CASTANET
3eme Adjoint



Mme Eveline BOUYSSOU
Conseillère Municipale



Mr Sebastien DALE
Conseiller Municipal



Mr Bruno DE SOUZA
Conseiller Municipal



Mr Gervais DELNAUD
Conseiller Municipal



Mme Annick JAMME
Conseillère Municipale



Mr Dominique JOUHAULT
Conseiller Municipal



Mr Roland SEGUREL
Conseiller Municipal

LES PROJETS

REALISES



Les nouvelles illuminations de Noel ont été installées ainsi que le grand sapin qui a été décoré par quelques bénévoles de Saint Sozy.

Un radar pédagogique a été positionné sur la RD 15 au niveau de PAGES afin de faire respecter la limitation de vitesse



Les PROJETS en COURS de REALISATION

Salle des Fêtes

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité de notre salle des Fêtes « Louis DUMAS » vont débiter au cours de ce 1^{er} semestre 2021.

De nouveaux sanitaires seront créés (WC PMR, Lavabo) et l'accessibilité sera améliorée, rendant les accès plus aisés à tous



Des travaux d'amélioration de la voirie du Carrefour « Fleuraguet », aux abords de l'école du RPI, vont débiter au cours du mois de janvier 2021. Cela permettra de sécuriser cette zone très fréquentée par les usagers de la route et les bus de ramassage scolaire.

Avec la réhabilitation de l'école Roger LAVAL, c'est toute une zone qui embellira notre commune.

La dénomination des rues et l'adressage sont maintenant finalisés.

Les plaques et panneaux ont été choisis et commandés.

Ce modèle est un aperçu de ces plaques, dont la pose est prévue pour le début d'année 2021

**PLACE des
MARRONNIERS**

Les PROJETS en COURS d'ETUDE

Notre ancienne école Roger Laval fera « peau neuve » au cours de ce 1^{er} semestre 2021. Le permis de construire a été déposé en décembre 2020. Le bâtiment se verra doté de plusieurs locaux de bureaux à disposition de professionnels libéraux ainsi que la bibliothèque, toujours gérée par la Vallée des Rocs. La salle associative se verra équipée d'un sanitaire adapté et son isolation sera renforcée. Les travaux devraient démarrer dans ce début de semestre 2021, pour une durée de cinq à six mois.



Afin d'améliorer la communication sur la commune, un panneau d'affichage sera prochainement installé sur le Causse (au niveau de Lespilit)



Sécurité Routière
(Modification de Priorité)
Un panneau
"Céder le Passage"
sera posé à
l'intersection du
carrefour des Monges.
Il concernera les
automobilistes en
provenance de ce
secteur



Informations Municipales

Bienvenue

Depuis le mois d'Octobre une orthophoniste, Mme Claire SIMON, est installée à Saint Sozy dans le local des infirmières, ancien cabinet du Dr Boulanger.

Bienvenue à elle dans notre commune.

CAR ITINÉRANT CAUVALDOR SERVICES

Les services publics viennent à vous !

VOS CONSEILLERS

Vous souhaitez venir à une permanence ?
Mathilde et Frédéric vous accueillent sans rendez-vous aux dates de passage et aux horaires d'ouverture dans la commune de votre choix.

Mathilde COSTE :
06 49 22 13 65

Frédéric BONNEVAL :
06 49 22 13 64

cardesservicespublics@cauvaldor.fr

	9h15 à 12h30	14h à 17h
LUNDIS	Floirac : 11/01, 08/02, 08/03	Carennac : 11/01, 08/02, 08/03
		Carlucet : 25/01, 22/02, 22/03
MARDIS	Cales : 12/01, 09/02, 09/03	Pinsec : 12/01, 26/01, 09/02, 23/02, 09/03, 23/03
	Miers : 19/01, 02/02, 16/02, 02/03, 16/03, 30/03	Alvignac : 19/01, 02/02, 16/02, 02/03, 16/03, 30/03
	Meyronne : 26/01, 23/02, 23/03	
MERCREDIS	Loubressac : 13/01, 27/01, 10/02, 24/02, 10/03, 24/03	Rocamedour : 13/01, 27/01, 10/02, 24/02, 10/03, 24/03
	Pedirec : 20/01, 17/02, 17/03	Saignes : 20/01, 17/02, 17/03
		Lecave : 03/02, 03/03, 31/03
JEUDIS	Puybrun : 14/01, 28/01, 11/02, 25/02, 11/03, 25/03	Gintrec : 14/01, 11/02, 11/03
		Montvalent : 21/01, 18/02, 18/03
VENDREDIS	Couzou : 15/01, 12/02, 12/03	St-Sozy : 04/02, 04/03, 04/02*, 04/03*
	Mayrinhec-Lentour : 22/01, 05/02, 19/02, 05/03, 19/03, 22/01*, 19/02*, 19/03*	St-Jean Legineste : 22/01, 19/02, 19/03
	Tauriac : 29/01, 26/02, 26/03	Le Bastit : 05/02, 05/03

En dehors du passage du car vous pouvez également nous rejoindre dans les structures CAUVALDOR services Biars sur Cere, Gramat, Martel et prochainement Saint-Cere.

*NOUVEAU : permanences du service d'Application du Droit des Sols.

Communauté de communes
Causses et Vallée de la Dordogne
Bremefond
46200 SOUILLAC
05 65 27 02 10
www.cauvaldor.fr

CONSOM'LOCAL



Dans le contexte économique actuel, Cauvaldor souhaite soutenir nos commerçants en lançant une opération de chèques cadeaux solidaires : les **CONSOM'LOCAL**.

**20€ dépensés (ou plus) = 20€ offerts* par Cauvaldor = 40€ à dépenser !*

UN CHÈQUE
20€
ACHETÉ

=

UN CHÈQUE
20€*
OFFERT

CONSOMMEZ
LOCAL :

CAUVALDOR
DOUBLE

VOTRE ACHAT !*

Pour l'achat d'un chèque **CONSOM'LOCAL** valable chez un commerçant du territoire, la communauté de communes vous offre jusqu'à 20€** en chèque cadeau **CONSOM'LOCAL** à consommer dans un de nos commerces. Vos chèques peuvent être dépensés en une ou en plusieurs fois et dans plusieurs commerces participants, jusqu'au 15 juin 2021.

Réservez votre achat avant le 15/02/2021.

***Une offre par foyer fiscal, dans la limite de 20€.*



édition : texte communication de Cauvaldor - Impression : Impression Message, Toulouse

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 9 JANVIER 2020 - 20h30

Présents : Mmes LIVENAIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine.

Ms CASTANET Philippe, DELNAUD Gervais, LACOMBE Patrice, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absents excusés : Ms GAVET Jean-Philippe, DALE Sébastien, LENOIR Sylvain (pouvoir à M. CASTANET).

Secrétaire de séance désignée : Nadine BELAIR est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 05/12/2019 : *Adopté à l'unanimité*

Décision modificative budget lotissement Albert Camus 2019 :

Afin de procéder à des régularisations budgétaires (gestion de stock), la trésorerie demande de procéder à des modifications budgétaires entre chapitre.

→ *Adopté à la majorité (10 POUR – 01 ABSTENTION (Florent PEYRUS))*

Autorisation mandatement avant vote du budget primitif 2020

Autorisation pour mandater dans le limite de 25% du budget précédent

→ *Adopté à l'unanimité (11 POUR)*

20 h 45 arrivée de M. Patrice LACOMBE

Tarifs 2020 des locations immobilières et du cimetière

Tarif 2019

Tarif 2020

LOYERS

Indice Référence Loyer : 1er trimestre 2018 était de 127,22 1er trimestre 2019 est de 129,38 soit (+ 1.70% d'augmentation)

	<u>Tarifs 2019</u>	<u>Tarifs 2020</u>
• APPART. MAISON DELBREIL	293,97 € (augmenté au 01/01/20)	298,96 €
• LOGT. LA POSTE 2ème Etage	315,19 € (augmenté au 01/01/20)	320,54 €
• LOGT. LA POSTE 1	325,00€ (augmenté au 01/01/20)	330,52 €
• LOGT ECOLE HAUT	366,34€ (augmenté au 01/01/20)	372,56 €
• PLACE EGLISE	150,00 €	150,00 €
• LOCATION GABALES	150,00 €	150,00 €
• BUREAU LA POSTE (ANNUEL)	Fixé avec la POSTE	
• LOCAL JAMME	152,06 € /mois (augmenté au 01/01/17)	154,64 €
<u>Location salle des fêtes</u>		
• Associations :	20,00 Euros/manifestation lucrative	20,00 €
• Associations hors Commune :	100,00 Euros/manifestation lucrative	100,00€
• Particuliers hors Commune :	1500,00 Euros	150,00 €
• Particuliers Commune :	70,00 Euros	70,00 €
• Caution pour particuliers uniquement :	200,00 Euros	200,00 €

CIMETIERE (depuis le 01/01/2016)

• Tombe (trentenaire) :	60,00 Euros (emplacement)	60,00 € (trentenaire)
• Caveau (trentenaire) :	70,00 Euros (emplacement)	70,00 € (trentenaire)
• Utilisation caveau communal :	30,00 Euros /mois (maximum de 4 mois)	30,00€ / mois
	7,00 Euros / jour au-delà des 4 mois	7,00€ / jour

• COLOMBARIUM

410,00 Euros (depuis le 01/01/2016)

410,00 € (trentenaire)

Au 01/01/2020

• Cavurme (trentenaire) (sans fournitures) : 60,00 Euros (par emplacement) trentenaire

PERMISSION DE VOIRIE – EMPRISE VOIE PUBLIQUE : 6 € / M2 depuis le 01/01/04

6,00€ / M2

→ *Tarifs 2020 adoptés à l'unanimité (12 POUR)*

Adhésion médecine préventive

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale ayant fermé le service de santé, faute de trouver un médecin, la commune doit choisir un organisme pour adhérer à un service santé de façon à protéger les agents de la commune. 3 sont proposés.

Après délibération, il est convenu à l'unanimité (12 POUR) d'adhérer à l'Association de Santé au Travail

du Lot (ASTL)

Adopté à l'unanimité

Décision sur l'arrêté de périmètre concernant le projet de fusion des SIAEP de Martel, Moyenne vallée de la Dordogne, Eaux du Doux et Blagour

Les syndicats existants gardent leur autonomie. Le regroupement permettra le partage de l'eau de façon équitable.

Chaque commune sera représentée au sein du comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant

→ *Périmètre et statuts adoptés à la majorité (11 POUR – 01 ABSTENTION (Florent PEYRUS))*

Décision sur la modification des statuts du Syndicat AGEDI

AGEDI est la structure gestionnaire du logiciel de comptabilité, élections, état civil, rédactions des arrêtés et délibérations de la commune de Saint-Sozy. AGEDI propose d'adopter la modification de ses statuts.

→ *Statuts adoptés à l'unanimité (12 POUR)*

Décisions sur les propositions de modifications du périmètre du site Natura 2000

Le Conseil Municipal refuse les modifications présentées et fait de nouvelles modifications excluant les habitations de la zone Natura 2000. Madame le Maire rappelle que ce label permet de donner des aides financières supplémentaires à certains agriculteurs qui sont dans le périmètre.

→ *Propositions avec modifications adoptées à l'unanimité (12 POUR)*

Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires :

SIVU L'Age Tendre (Ecole du RPI) : Rencontre entre le sous-préfet, les maires et les responsables du RPI.

Il a été décidé de ne faire aucune convention de mise à disposition ou de protocole d'accord car selon la législation cela remettrait en cause les statuts du SIVU. Une annexe au règlement intérieur du SIVU a été proposée par le Président du SIVU et dont il est fait lecture en séance. Le règlement intérieur (précisant les statuts du SIVU) qui n'existait pas à ce jour sera proposé à l'adoption à la prochaine réunion du conseil syndical du SIVU.

Ainsi, l'annexe au règlement intérieur sera donc soumis au prochain conseil municipal, une fois le règlement intérieur approuvé.

Questions diverses :

1. Recensement : 483 habitants et retenu 468 habitants en population municipale

2. CAUVALDOR : Il sera instauré des critères pour classer les voies prioritaires.

3 centres techniques ont été créés par CAUVALDOR sur son territoire. Saint-Sozy est couvert par le centre technique Ouest. Ce dernier propose à titre expérimental au niveau de la voirie un service d'entretien des accotements au prix de 200 € le mètre linéaire (montant qui sera déduit des attributions de compensation).

A l'unanimité (12 voix CONTRE) cette proposition est refusée.

3. Réunion Point lecture organisée par CAUVALDOR : A Vayrac le 20/01/2020 à 14 h. La commune sera représentée par Gervais DELNAUD.

4. Cotisation au SDIS versée par CAUVALDOR : 2019 : 26,79 € par habitant et en 2020, 27,03 € par habitant. Cotisation en diminution pour la commune de Saint-Sozy en raison de la diminution du nombre d'habitants.

5. Projet de bornage pour une parcelle située rue de l'Occitanie validé.

6. Goûter de VAL ROC FOOT le 18/01/2020 à 17h 30 à Martel
7. La commune de Martel a accepté de donner 8 projecteurs à titre gracieux pour le stade municipal.
Un courrier de remerciement a été adressé à la commune de Martel.
8. Bulletin municipal prêt à distribuer.
9. Route Départementale 33 (Vers Baladou) : Demande d'interdiction aux poids lourds faite au Vice-président du Département du Lot délégué à la voirie. Étude en cours.
10. GEMAPI : Taxe versée à CAUVALDOR qui en a la compétence. Cet argent sert à l'entretien des rivières.
Depuis le 1er janvier 2020, la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et de la Protection des Inondations), a été transférée par CAUVALDOR à un Syndicat Intercommunal couvrant plusieurs territoires (le Célé pour le Lot, une partie du Sud de la Corrèze, et une partie du Cantal).
11. Demande d'exonération de la taxe foncière pour une piscine inutilisée depuis longtemps : Débattue en réunion d'adjoints.
Une réponse écrite négative sera adressée à l'intéressée.
12. Certains administrés ont regretté le manque d'illuminations à Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

*Compte-rendu non exhaustif rédigé par Nadine BELAIR
qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal*

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Février 2020 à 20h30

Présents : Mmes LIVENAI Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine
Ms. CASTANET Philippe, DELNAUD Gervais, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LEVET Daniel, MAURY Alexis,
PEYRUS Florent.

Excusés : Ms LENOIR Sylvain et DALE Sébastien (pouvoir à M. GAVET Jean-Philippe).

1. **Désignation d'un secrétaire de séance** : Mme BOUYSSOU Eveline est désignée à l'unanimité.
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du 09 Janvier 2020** : Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

3. **Vote des comptes de Gestion 2019 (Principal, Assainissement, Lotissement)**

Madame le Maire précise que les comptes de gestion et administratifs 2019 sont conformes aux comptes de gestion réalisés par le Trésorier. Elle soumet donc au vote les 3 comptes de gestion :

- ☞ Compte de gestion – Budget principal : Voté à l'unanimité (13 POUR)
- ☞ Compte de gestion – Service assainissement : Voté à l'unanimité (13 POUR)
- ☞ Compte de gestion – Lotissement Albert Camus : Voté à l'unanimité (13 POUR)

4. **Vote des comptes Administratifs 2019 /Affectation des résultats 2019 (Principal, Assainissement, Lotissement)**

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2019 et affectation des résultats pour l'année 2019

- **Compte administratif 2019– Budget principal**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	389 234,07 €	516 484,34 €
Investissement	634 585,60 €	1 020 991,02 €
Total cumulé	1 020 819,67 €	1 537 475,36 €

- **Compte administratif 2019 - Budget Assainissement**

	Dépenses	Recettes	Solde exécution
Exploitation	28 469,42 €	91 581,04 €	63 111,62 €
Investissement	18 720,00 €	119 727,79 €	101 007,79 €
Total cumulé	47 189,42 €	211 308,83 €	164 119,41 €

• Compte administratif 2019 - Budget Lotissement Albert Camus

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	276 707,63 €	278 637,89 €
Investissement	524 354,58 €	277 108,73 €
Total cumulé	801 062,21 €	555 746,62 €

Madame le Maire quitte la salle afin que Monsieur GAVET, 1er Adjoint puisse faire procéder au vote des comptes administratifs 2019. Monsieur GAVET soumet au vote les comptes administratifs 2019:

- ☞ Compte administratif 2019 – Budget principal : Voté à l'unanimité (12 POUR)
- ☞ Compte administratif 2019 – Service assainissement : Voté à l'unanimité (12 POUR)
- ☞ Compte administratif 2019 – Lotissement Albert Camus : Voté à l'unanimité (12 POUR)

Madame le Maire réintègre l'assemblée et soumet au vote l'affectation des résultats 2019 des 3 comptes administratifs aux 3 budgets 2020 :

- ☞ Affectation résultats 2019 – Budget principal : 127 250,27 € : Voté à l'unanimité (13 POUR)
- ☞ Affectation résultats 2019 – Service assainissement : 63 111,62 € : Voté à l'unanimité (13 POUR)
- ☞ Affectation résultats 2019 – Lotissement Albert Camus : 57,84 € : Voté à l'unanimité (13 POUR)

6 - Versement Subvention à ANIM'ENFANCE – Fonds issus du Contrat Enfance Jeunesse

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un comité de pilotage réunissant les 6 communes signataires du contrat enfance jeunesse a eu lieu le 05 février 2020. Elle précise également que lors de cette réunion il a été annoncé un déficit cumulé de 27 532,69 € pour la partie accueil de loisirs. Ainsi, lors de cette réunion, il a été décidé par l'ensemble des membres présents à ce comité de verser 10 059,48 € à l'association Anim'Enfance sur les fonds du Contrat Enfance Jeunesse, fonds gérés par la Commune mais versés par la CAF et la MSA, sur les 10 059,48 € qu'il reste de ces fonds.

Il a également été décidé lors de ce comité de pilotage d'organiser une réunion avec les 6 Maires pour définir ensemble les modalités pour combler le déficit restant de la structure, soit 17 473,21 €

► Approuvé à l'unanimité.

7 – Subvention exceptionnelle 2019 ANIM'ENFANCE pour l'Accueil de Loisirs

Madame le Maire fait part de la réunion du 18 Février 2020 qu'elle a eue avec les Maires signataires du contrat enfance jeunesse pour définir ensemble les modalités pour combler le déficit restant de la structure. Elle présente les faits suivants :

- Les 6 communes versent chacune 600 € chaque année depuis de nombreuses années. Sur le département, ce sont les collectivités qui participent faiblement par rapport aux autres collectivités.
- Très bonne gestion de l'ALSH (baisse du budget par rapport à 2018).
- Déficit de l'ALSH pour l'année 2019 de **27 532,69 €**
- Versement par la commune de St Sozy en mars de **10 059,48 €** issus des fonds CEJ correspondants à l'année 2018 et versés fin 2019 (décision prise lors du point précédent pour procéder au versement)
- Ce versement ramène le déficit à **17 473,21 €**
- La CAF demande la signature de la nouvelle convention 2019-2022 par les 6 communes **avant le 31 mars 2020** (nécessité de prendre une délibération par chaque conseil municipal). Convention qui indique un versement de la part de la CAF de 3 954,25 € pour l'année 2019 (qui seront versés fin 2020). La MSA ne participe plus. Au vu de ces éléments, les fonds CEJ oscilleront pour les 4 prochaines années entre 3 209,65 € et 3 954,25 €, soit une perte annuelle de 6 000 € à 7 000 € (cf. annexe de la convention dans le point ci-après).
- Ainsi après déduction des fonds 2019 versés en 2020, le déficit final serait de **13 518,96 €**

Madame le Maire présente le tableau de calcul pour effectuer le versement de cette subvention qui sera basée sur le nombre d'habitants des communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (soit 1 562 habitants – fréquentation de l'accueil de loisirs par 70 enfants pour 2019), pour la commune de Saint-Sozy son montant serait de **3 993,45 €** (déficit de 8,53 € par habitant).

Lors de la réunion avec les Maires, il a été précisé les éléments suivants :

- Cette subvention exceptionnelle est complémentaire des 600 € versés en 2019 par chaque commune.
 - Ces modalités de calcul sont applicables uniquement pour combler le déficit 2019. D'autres modalités de calcul pourront être décidées par les prochaines équipes municipales.
- Approuvé à l'unanimité. La somme de 3 993,45 € devra être inscrite lors du vote du budget primitif 2020.

8 – Signature convention CAF Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022

Madame le Maire informe l'assemblée que la convention avec la CAF est arrivée à échéance au 31 décembre 2018. Ainsi, la CAF propose de renouveler cette convention pour 4 années de 2019 à 2022. La MSA n'est plus signataire d'où une perte financière pour la structure Anim'Enfance et les 6 communes signataires (Baladou, Creysse, Mayrac, Meyronne, Lacave et Saint-Sozy).

Cette convention permettra le versement de :

3 954,25 € pour 2019 (versés en 2020), 3 706,05 € pour 2020 (versés en 2021), 3 457,85 € pour 2021 (versés en 2022), 3 209,65 € pour 2022 (versés en 2023)

► Approuvée à l'unanimité.

9 – Annexe au Règlement Intérieur du SIVU L'Age Tendre régissant les charges financières entre le SIVU L'Age Tendre et la commune concernant le Groupe Scolaire

Afin de définir les charges financières inhérentes au SIVU et à la commune de Saint-Sozy, il a été organisé deux réunions avec les Maires et/ou représentants des communes du RPI, dont une avec Monsieur le Sous-préfet de Gourdon. Dans le prolongement de ces deux réunions, il est proposé la signature d'une annexe au règlement intérieur du SIVU (qui précise le fonctionnement du SIVU) comme suit :

« **La Commune** (propriétaire) s'engage à régler, dans le cadre de sa compétence '**fonctionnement du bâtiment**' les dépenses suivantes :

- La maintenance technique du bâtiment (travaux et réparations éventuelles):
- L'entretien et le suivi du chauffage, de l'éclairage et des réseaux
- A faire effectuer les contrôles obligatoires annuels de sécurité, (incendie, extincteurs etc...) concourant à la protection du bâtiment.
- A faire effectuer le contrôle des jeux extérieurs.
- A entretenir les abords et espaces verts (dont toiture végétalisée).

Le SIVU pour sa part, dans le cadre de sa compétence '**service des écoles**' prend en charge les dépenses énumérées à l'article 11 de ses statuts :

- la gestion et rémunération du personnel de service assurant les garderies, la cantine, la surveillance de la pause méridienne, l'entretien des locaux et l'assistance aux professeurs des écoles maternelles
- la gestion de la cantine.
- toutes fournitures à usage administratif et scolaire.
- la prise en charge éventuelle des transports (sauf ramassage scolaire).
- l'achat de mobilier et de matériel nécessaires aux élèves du groupe scolaire.
- le paiement des charges à caractère général.
- le remplacement ou les réparations (si nécessaire) des jeux extérieurs. »
► Approuvé à l'unanimité.

10- Dissolution de l'Association « La Pétanque du Pont » et attribution de l'excédent financier.

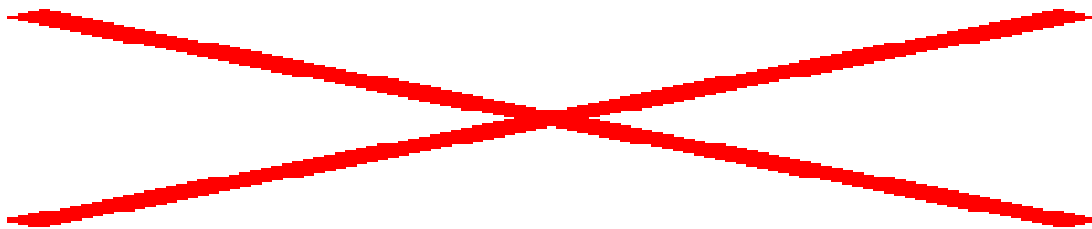
Cette Association est en sommeil depuis presque 10 ans. Sur le compte bancaire, il reste 2 621,35 €. Afin de ne pas perdre ce montant à l'issue des 10 ans, délai réglementaire ; il est nécessaire d'organiser une assemblée générale extraordinaire

- soit pour relancer l'association par la constitution d'un nouveau bureau (des personnes de la commune se sont manifestées pour ce loisir sur la commune)
- soit pour dissoudre l'association et décider le versement de l'excédent à la commune pour que cette dernière la reverse à une association existante.

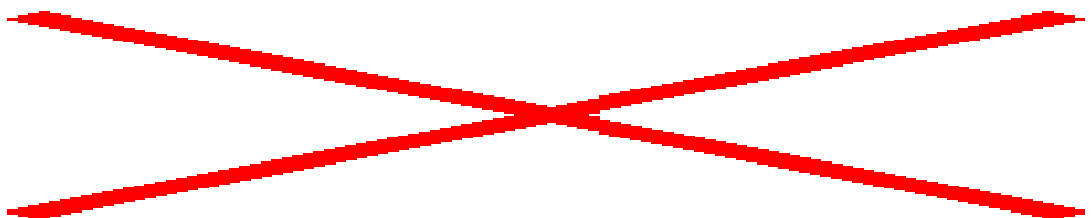
Monsieur Daniel LEVET étant le Président, va organiser une Assemblée Générale Extraordinaire d'ici le 1er mai, afin de relancer l'association par la constitution d'un nouveau bureau.

11-Préparation des bureaux de vote des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Bureau de vote 1er tour – 15 mars 2020 (Présidente : Magali LIVENNAIS, Secrétaire : Jean-Philippe GAVET)



Bureau de vote 2ème tour – 22 mars 2020 (Présidente : Magali LIVENNAIS, Secrétaire : Jean-Philippe GAVET)



12 – Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires

COMMUNAUTAIRE : M. GAVET Jean-Philippe.

Lors du Conseil Communautaire y avait 136 points à développer. Maison Médicale de Souillac : Mme JALLAIS les a informés qu'il n'y aurait pas de cabinet dentaire, le local a été partagé pour installer un orthophoniste et un ostéopathe en lieu et place.

Le bureau de CAUVALDOR a voté les heures d'ouverture de la piscine. CAUVALDOR a acheté à BRETENOUX un terrain pour faire un rond-point en prévision de la création d'un futur collège.

VOIRIE DE CAUVALDOR : M. MAURY Alexis.

Le programme de la voirie pour 2020 va être reçu en mairie.

CONSEIL D'ECOLE : Mme LIVENAIIS Magali/Mme ROUGIÉ Sandrine.

81 Enfants au total. Le Projet d'École a été validé. Le Carnaval avec soirée crêpes à lieu de Samedi 29 févr. 20. Les enfants vont participer dans le cadre de l'activité sportive à un Cross à Souillac. Les classes de CE2 CM1 et CM2 partent du 27 au 30 Avril 2020 à Saint-Georges de Didonne en classe découverte. Pour un coût par famille maximal de 80.00 € (répartition du solde entre la coopérative scolaire, l'APE et le SIVU). Le 4 Mai les classes de CM1 et CM2 auront une journée d'information civique.

Certains enfants de petite section s'étant coincés les doigts dans les portes, un devis de 347.66 € TTC a été demandé pour la mise en place d'anti pince doigt (efficace que d'un côté de la porte). Au vu des éléments présentés, Madame le Maire soumet au vote le devis, la majorité s'abstenant sur le sujet, il est décidé d'en différer son exécution.

CULTURE : M. DELNAUD Gervais.

Le Président a remercié l'ensemble des participants à cette commission.

13 – Questions Diverses

- La commune avait délibéré pour adhérer au service ASTL (santé travail Lot) pour les agents de la commune étant donné que le centre de gestion n'assure plus ce service. L'ASTL par manque de médecins, ne peut pas répondre favorablement à notre adhésion tout comme les deux autres organismes privés du Lot.
- Carnaval d'ANIM'ENFANCE le mercredi 4 mars 2020 à 15 heures.
- Coronavirus : Le Premier Ministre a expédié un courrier en mairie pour donner l'information.
- Le budget prévisionnel d'ANIM'ENFANCE 2020 a été établi pour un montant d'environ 110 000.00 €
- Le département du Lot a informé la mairie que des travaux de voirie (renouvellement de la couche de roulement) auraient lieu sur la RD114 pour une durée prévisionnelle de 5 Ans.
- Il est signalé des nuisances sonores liées aux aboiements de certains chiens.
- Sur la D33, les fils du téléphone sont très distendus et pendent à une hauteur 1.50 m du sol. Orange sera contacté pour procéder à la réparation.
- Il est également signalé la présence de fils électriques en bordure de route des Sarrades. Enedis sera contacté pour une intervention.
- L'ancien « chemin de Peyrus » est particulièrement défoncé. Y a-t-il des travaux de prévus ?
- Le devis de 1 125,52 € pour la réparation des freins du camion et le passage au contrôle technique, a été accepté, ainsi que celui de 2 948,78 € TTC pour la réparation de la tondeuse.

La séance est levée à 22h55.

Compte-rendu non exhaustif rédigé par Eveline BOUYSSOU qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal.

Conseil Municipal du 23 mai 2020 à 9h00

Salle des fêtes de SAINT SOZY

Présents :

Mesdames Eveline BOUYSSOU, Annick JAMME, Sandrine ROUGIE, Messieurs Daniel LEVET, Gervais DELNAUD, Jean-Philippe GAVET, Philippe CASTANET, Bruno DE SOUZA, Sébastien DALE, Dominique JOUHAULT, Roland SEGUREL,

Le protocole sanitaire est mis en place dès l'ouverture de séance. En raison de l'état d'urgence déclaré, la séance s'est tenue en présence d'un public limité à 10 personnes. Le respect de la distanciation et des gestes barrières ont été appliqués.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Roland SEGUREL, est désigné (benjamin de l'assemblée)

En l'absence de Madame le Maire, Magali LIVENAIIS, Monsieur Jean Philippe GAVET, 1^{er} adjoint prend la parole.

Il constate que le quorum est atteint, et rend officiellement les clés de la mairie et de l'ensemble des bâtiments communaux qui étaient en possession de Madame le Maire et de ses trois adjoints.

Il laisse ensuite la parole au doyen de la séance, Monsieur Daniel LEVET.

Monsieur Daniel LEVET préside l'assemblée et l'élection du nouveau Maire et des adjoints.

Election du Maire :

Dans un premier temps, Mr Daniel LEVET, fait appel aux candidatures pour le poste de Maire.

Mr Jean Philippe GAVET présente sa candidature.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Majorité absolue : 6
Nombre de suffrages exprimés : 10

Mr Jean Philippe GAVET est élu Maire de la commune de Saint-Sozy.

Détermination du nombre d'adjoints :

Sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GAVET élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment (article L.2122-2) le nombre des adjoints au maire est arrêté au nombre de trois.

Election du premier adjoint :

Dans sa prise de fonction, Monsieur le Maire, fait appel aux candidatures pour le poste de 1^{er} adjoint.

Monsieur Daniel LEVET présente sa candidature.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Majorité absolue : 6
Nombre de suffrages exprimés : 10

Mr Daniel LEVET est élu 1^{er} adjoint de la commune de Saint-Sozy.

Election du second adjoint :

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour le poste de 2nd adjoint au Maire.

Mme Sandrine ROUGIE présente sa candidature.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Majorité absolue : 6
Nombre de suffrages exprimés : 10

Mme Sandrine ROUGIE est élue 2nd adjoint de la commune de Saint-Sozy.

Election du 3^{ème} adjoint :

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour le poste de 3^{ème} adjoint.

Monsieur Philippe CASTANET présente sa candidature.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Majorité absolue : 6
Nombre de suffrages exprimés : 10

Monsieur Philippe CASTANET est élu 3^{ème} adjoint de la commune de Saint-Sozy.

Monsieur le Maire procède à la lecture des 7 points de la charte de l' élu local (artL2121-7 du CGCT).

Questions diverses :

- Lecture d'un mail de remerciement de Monsieur Gilles LIEBUS, Président de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne, concernant l'opération « masques pour les enfants » confectionnés par les couturières et couturiers bénévoles.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la prise d'un arrêté concernant la réouverture de l'école du RPI à compter du lundi 25 mai 2020.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 10h15.

*Compte-rendu non exhaustif rédigé par Roland SEGUREL
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal,*

Conseil Municipal du 29 mai 2020 à 20h30 Salle des fêtes de SAINT SOZY

Présents :

Mesdames Eveline BOUYSSOU, Annick JAMME, Sandrine ROUGIE, **Messieurs** Daniel LEVET, Gervais DELNAUD, Jean-Philippe GAVET, Philippe CASTANET, Bruno DE SOUZA, Sébastien DALE, Dominique JOUHAULT, Roland SEGUREL,

Le protocole sanitaire est mis en place dès l'ouverture de séance. En raison de l'état d'urgence déclaré, la séance s'est tenue en présence d'un public limité à 10 personnes. Le respect de la distanciation et des gestes barrières ont été appliqués.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Sandrine ROUGIE, est désignée à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2020

Aucune modification apportée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Indemnités du Maire et des Adjoint

Les barèmes des indemnités de fonction des élus ayant délégation sont fonction de la population communale et découlent des arrêtés L 2321.23 et L2123.24, mis à jour au 01 janvier 2020.

Au vu des différents arrêtés cités ci-dessus, Monsieur le Maire propose l'enveloppe globale qui peut être fixée de la manière suivante :

		%	TB
Maire	Max	25.50%	991.80 €
	Proposé	22.11%	860.00 €
Adjoint	Max	9.90%	385.05 €
	Proposé	9.51%	370.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les montants référencés dans le tableau ci-dessus. (*. TB = Traitement Brut) au Maire et aux trois (3) adjoints.

Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal

Après une présentation générale et détaillée des délégations de l'Article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal consent à donner les délégations nécessaires à Monsieur le Maire, pour le bon fonctionnement de la commune. Il s'engage, conformément à la législation, à faire part de ses prises de décisions à l'ensemble du Conseil Municipal, à chaque nouvelle réunion. Pour les décisions demandant un engagement de l'ensemble du conseil municipal, le vote sera proposé en réunion plénière.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité des membres** présents d'attribuer à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter, et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal (de 2500,00€ par droit unitaire) les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, (d'un montant unitaire annuel de 1,5 Million d'€) à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

4° De prendre, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider, de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer, les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8° De prononcer**, la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter**, les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider**, l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer**, les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer**, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider**, de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer**, les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer**, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter**, au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler**, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal (de 10 000,00 € par sinistre) ;
- 18° De donner**, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer**, la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la [loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014](#) de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser**, les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (fixé à 500 000 € par année civile) ;
- 21° D'exercer ou de déléguer**, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;
- 22° D'exercer**, au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;
- 23° De prendre** les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° D'autoriser**, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° D'exercer**, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article [L. 151-37](#) du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26° De demander** à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 27° De procéder**, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28° D'exercer**, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° D'ouvrir**, et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article [L. 123-19](#) du code de l'environnement.

Délégations du Maire aux Adjointes

Monsieur le Maire présente l'intérêt que les adjoints puissent avoir des délégations pour le bon fonctionnement de la commune. Chaque adjoint signera un arrêté précisant ses délégations propres et conjointes avec un autre adjoint. En raison d'un empêchement et uniquement pour les délégations conjointes à deux adjoints l'ordre de priorité du tableau d'élections des adjoints du 23 mai 2020 devra être respecté.

1 ^{er} adjoint : Daniel LEVET	2 ^{ème} adjoint : Sandrine ROUGIE	3 ^{ème} adjoint : Philippe CASTANET
<ul style="list-style-type: none"> - Administration générale - Financières - Personnel communal - Environnement - Assainissement - Lotissement - Bâtiments et Logements publics - Urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration générale - Scolaires - Social - Patrimoine et culture - Loisirs - Animations 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel communal - Cimetière - Voiries - Espaces verts, forêts et cheminements - Assainissement - Sports

Désignations des délégués aux différentes commissions communales, syndicales et communautaires

Après avoir pris connaissance des différentes commissions communales, syndicales et communautaires, l'ensemble des conseillers représenteront la commune dans les différentes instances comme suit :

Commissions Communales

Communication - Citoyenneté - Culture Manifestations	
NOM	Prénom
JAMME	Annick
JOUHAULT	Dominique
DELNAUD	Gervais

Associations - Sports - Animations sportives Salles communales	
NOM	Prénom
CASTANET	Philippe
DALE	Sébastien
ROUGIE	Sandrine

Lotissement et Lot Habitat	
NOM	Prénom
SEGUREL	Roland
JOUHAULT	Dominique
LEVET	Daniel

PCS Plan Communal de Sauvegarde	
NOM	Prénom
BOUYSSOU	Eveline
JOUHAULT	Dominique
DELNAUD	Gervais
SEGUREL	Roland

Voirie Communale	
NOM	Prénom
CASTANET	Philippe
LEVET	Daniel
DE SOUZA	Bruno
SEGUREL	Roland

Assainissement Schéma Communal d'Assainissement	
NOM	Prénom
LEVET	Daniel
JOUHAULT	Dominique
CASTANET	Philippe
DALE	Sébastien

Urbanisme PLU et PLUI H	
NOM	Prénom
GAVET	Jean Philippe
LEVET	Daniel
CASTANET	Philippe
JOUHAULT	Dominique

Bâtiment Communaux	
NOM	Prénom
DALE	Sébastien
DE SOUZA	Bruno
LEVET	Daniel
SEGUREL	Roland

Cimetière	
NOM	Prénom
CASTANET	Philippe
BOUYSSOU	Eveline

CNAS	
NOM	Prénom
GAVET	Jean Philippe
HECQUET	Sylvie

Correspondants Défense	
NOM	Prénom
CASTANET	Philippe

ALSH	
NOM	Prénom
GAVET	Jean Philippe
ROUGIE	Sandrine

APIE	
NOM	Prénom
LEVET	Daniel

Correspondants Tempête	
NOM	Prénom
DALE	Sébastien

Commissions Communales Obligatoires

Contrôle des listes électorales (3 ans)	
NOM	Prénom
BOUYSSOU	Eveline

CAO Commission Appel d'Offres			
Titulaires		Suppléants	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
GAVET	Jean Philippe	CASTANET	Philippe
LEVET	Daniel	JAMME	Annick
DE SOUZA	Bruno	ROUGIE	Sandrine
DELNAUD	Gervais		

Commissions Syndicales

SMDMCA (Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cere Aval)		
	NOM	Prénom
Titulaires	GAVET	Jean Philippe
Suppléant	LEVET	Daniel

SIVU Age Tendre		
	NOM	Prénom
Titulaires	ROUGIE	Sandrine
	JAMME	Annick
Suppléants	DALE	Sébastien
	DE SOUZA	Bruno

Terroire d'Electricité LOT - FDEL		
	NOM	Prénom
Titulaires	DALE	Sébastien
	DE SOUZA	Bruno
Suppléants	JOUHAULT	Dominique
	SEGUREL	Roland

SYDED		
	NOM	Prénom
Titulaires	JAMME	Annick
Suppléant	DELNAUD	Gervais
Délégué	JAMME	Annick

AGEDI		
	NOM	Prénom
Titulaires	JOUHAULT	Dominique
Suppléant	DELNAUD	Gervais

EAU		
	NOM	Prénom
Titulaires	CASTANET	Philippe
	LEVET	Daniel
Suppléant	DALE	Sébastien

Commissions CAUVALDOR

Economie - Tourisme		
	NOM	Prénom
Titulaires	SEGUREL	Roland
Suppléant	JOUHAULT	Dominique

Communication - Culture		
	NOM	Prénom
Titulaires	DELNAUD	Gervais
Suppléants	JAMME	Annick

Voirie - Bâtiment		
	NOM	Prénom
Titulaires	CASTANET	Philippe
Suppléants	DE SOUZA	Bruno

Finances - CLECT		
	NOM	Prénom
Titulaires	LEVET	Daniel
Suppléant	BOUYSSOU	Eveline

Petite Enfance Jeunesse		
	NOM	Prénom
Titulaires	ROUGIE	Sandrine
Suppléant	DE SOUZA	Bruno

SPORT		
	NOM	Prénom
Titulaires	CASTANET	Philippe
Suppléant	DALE	Sébastien

Environnement - Dechets		
	NOM	Prénom
Titulaires	JAMME	Annick
Suppléant	DELNAUD	Gervais

Social Solidarité		
	NOM	Prénom
Titulaires	BOUYSSOU	Eveline
Suppléant	DELNAUD	Gervais

PLUIH		
	NOM	Prénom
Titulaires	GAVET	Jean Philippe
	LEVET	Daniel
Suppléant	CASTANET	Philippe

Nota : certaines commissions de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) seront peut-être amenées à évoluer dans les prochains mois. Le tableau sera alors mis à jour.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 23h15.

Compte-rendu non exhaustif rédigé par Sandrine ROUGIE
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal,

Conseil Municipal du 25 Juin 2020 à 20h30 Salle des fêtes de SAINT SOZY

Présents :

Mmes : Eveline BOUYSSOU, Annick JAMME, Sandrine ROUGIE,

Mrs : Daniel LEVET, Jean-Philippe GAVET, Philippe CASTANET, Bruno DE SOUZA, Sébastien DALE, Dominique JOUHAULT, Roland SEGUREL.

Absent excusé : Mr Gervais DELNAUD qui a donné pouvoir à Mr Daniel LEVET.

Le protocole sanitaire est mis en place dès l'ouverture de séance. En raison de l'état d'urgence déclaré, la séance s'est tenue en présence d'un public limité à 10 personnes. Le respect de la distanciation et des gestes barrières ont été appliqués.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Eveline BOUYSSOU est désignée à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mai 2020

Aucune modification apportée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Taux d'imposition 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en 2020 le taux de la taxe d'habitation pour cette année est gelé à l'identique du taux de l'année 2019. Il s'applique sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux.

Seules les taxes foncières sur le Bâti et Non Bâti ont fait l'objet d'un débat. Monsieur le Maire précise que les taxes permettent de financer pour partie les investissements communaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les taux suivants :

	2019	2020
TAXE D'HABITATION	6.81 %	6.81 %
TAXE FONCIERE BATIE	13.48 %	13.75 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	140.08 %	140.08 %

Après débat, et à l'unanimité des membres présents les taux proposés sont validés. Seule une augmentation de 2 % a été votée pour la Taxe Foncière Bâtie.

Tarifs Assainissement 2020.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la commission assainissement s'est réunie le 17 juin 2020.

Suite aux propositions de la commission les tarifs sont les suivants :

- Abonnement annuel : 84,00 HT (contre 84,96 HT l'an passé)
- Prix du m3 : 1,075 HT (contre 1,062 HT l'an passé)

Tarifs approuvés à l'unanimité des membres présents

Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires.

Commission Communautaire :

Les débats ont porté sur le développement économique, les affaires financières et les ressources humaines.

Commissions Syndicales :

S.I.A.E.P. MVD : Monsieur Philippe CASTANET précise qu'une réunion a eu lieu de Mardi 23 Juin pour l'élection du bureau.

Les résultats sont :

Président : Mr Philippe CASTANET, 1^{er} Vice-président : Mr Guy FLOIRAC, 2^{eme} Vice-Président : Mr Daniel BARRES.

S.I.V.U : Madame Sandrine ROUGIE. L'élection du bureau a eu lieu le lundi 15 Juin

Les résultats sont :

Présidente : Mme Sandrine ROUGIE, 1ere Vice-présidente : Mme Martine PERRIER, 2eme Vice-président, Mr Julien DALE.
Le bureau du SIVU a été transféré à l'Ecole de Saint-Sozy.

Commissions Communales

Communication : M. Dominique JOUHAULT : Une réunion de la commission est prévue pour mettre à jour le Site Internet de la Commune.

P.C.S. : (*Plan Communal de Sauvegarde*). Monsieur le Maire liste les travaux restant à faire pour la mise à jour. CAUVALDOR ayant mis à jour le document, il faudra donc transférer les informations se trouvant sur l'ancien support, ainsi que les éléments nouveaux. Les travaux sur ce dossier se poursuivent.

Décisions et informations mensuelles du Maire :

R.P.I. : - Le solde de la subvention du LEADER sera versé prochainement. Le COVID ayant ralenti le processus de versement de la Région.

Constat : présence de jeunes pousses d'acacias sur le toit. Les employés communaux ne pouvant faire cette intervention, un devis sera prochainement demandé aux entreprises spécialisées.

Ancienne Ecole Roger Laval : Une facture de la SAUR d'un montant élevé est parvenue en Mairie. Suite au COVID la consommation a été estimée sur les bases précédentes et non sur le réel. Une attention sera portée sur la prochaine facture.

POPULATION : Le médecin généraliste implanté sur la commune informe par courrier qu'il arrête ses consultations au cabinet à compter du Mardi 23 Juin 2020, mais continuera de consulter à domicile.

Syded : L'analyse des eaux de rejets de la station d'épuration, rapport en date du 04 Mai 2020, a montré que celle-ci avait un bon fonctionnement et les résultats sont conformes à la réglementation.

Cauvaldor : Le bus des services publics sera dans notre commune les Jeudis 09 Juillet et 8 Aout 2020 de 14 à 17 heures sur le parking à côté de l'Eglise.

Elus : Une assurance est proposée par le Crédit Agricole à destination des élus dans l'exercice de leur fonction.

A.R.S. L'Agence Régionale de Santé informe : « Dans leur instruction interministérielle du 20 août 2018, les ministères de l'intérieur, de la transition écologique et solidaire, des armées, des solidarités et de la santé et de l'agriculture et de l'alimentation invitent les collectivités à désigner un ou plusieurs référents territoriaux ambroisie dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence des ambrosies, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains (article R. 1338-8 du Code de la Santé Publique) ».

Plus concrètement, les référents ambroisie seront chargés de valider des signalements effectués par les citoyens, pour ensuite organiser leur destruction, puis de renseigner ce suivi. Le référent ambroisie est ainsi un acteur clé de la santé et de l'environnement de ses concitoyens !

Monsieur Roland SEGUREL est nommé à l'unanimité.

Illuminations de Noël : La mairie a reçu des offres promotionnelles pour l'achat éventuel d'éléments lumineux pour les fêtes de fin d'année. Une réflexion est en cours pour rééquiper la commune en intégrant les équipements déjà en notre possession.

Département du Lot : La commune a reçu une demande de recensement des manifestations culturelles qui auront lieu cette année. La transmission a été faite.

Gendarmerie de Souillac : Mr le Maire a rencontré le Lieutenant de la gendarmerie de Souillac qui lui a fait part d'un dispositif « participation citoyenne ». « Devenir acteur de sa sécurité » A ce titre, tout administré intéressé doit se rapprocher de la gendarmerie.

Energie France : Ce cabinet de courtages propose ses services pour trouver un meilleur fournisseur d'énergie pour la commune. Une attention sera portée à cette information.

Marché sur la Place des Marronniers – Un artisan d'Alvignac a fait la demande de venir le dimanche matin pour exposer et vendre des objets faits manuellement (textile, bois...). Monsieur le Maire prendra contact prochainement.

Vente ponctuelle au déballage : Une expo- vente d'outillage aura lieu le Samedi 04 juillet 2020 sur le parking à côté de l'église.

Un collectionneur propose de céder à la commune deux (2) négatifs sous verre de photos anciennes de Saint-Sozy.

Radars pédagogiques : Une proposition de radars pédagogiques est parvenue à la mairie. Le prix HT varie entre 839.00 € et 1 290.00 € suivant les options proposées.

Frelons Asiatiques : Lors du prochain conseil municipal, une délibération sera prise afin de définir les modalités de prise en charge par la commune. Pour information les tarifs proposés par les professionnels lors de leurs interventions vont de 72.00 € à 96.00 €.

Jurés d'assises : La réunion pour le tirage au sort des jurés d'assise aura lieu à Lachapelle-Auzac le Mardi 07 Juillet à 14h30. Mr Philippe CASTANET représentera la commune.

Masques (COVID 19) : Le 2^{ème} masque fourni par le Département est arrivé à CAUVALDOR. Il est disponible aux heures et jours d'ouverture de la Mairie. L'information est relayée sur le site internet et par affichage en mairie.

Projet Ancienne Ecole Roger LAVAL : Une demande d'installation a été faite par plusieurs professionnels de santé. Une étude approfondie est en cours (occupation des locaux, accessibilité, diagnostic amiante, ...). Un point sur l'avancée de ce projet sera régulièrement effectué en conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Annick JAMME :

Il y a toujours une voiture abandonnée à côté du puits dans le bourg. Elle souhaite savoir s'il est possible de l'évacuer. Une réponse sera apportée au prochain conseil municipal.

Au Pas du Buis, une barque est abandonnée depuis longtemps. Elle est en fibre de verre, très peu recyclable. Plusieurs personnes ont été contactées pour l'enlever, mais n'ont pas donné suite. Monsieur Daniel LEVET se propose de l'évacuer afin d'éviter qu'elle ne provoque un incident.

Monsieur Bruno DE SOUSA : Où en sont les travaux au niveau du carrefour à côté du RPI ? Monsieur le Maire précise que les études sont en cours. Un point sera régulièrement donné en conseil sur l'avancée de ce projet.

*Compte-rendu non exhaustif rédigé par Eveline BOUYSSOU
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal,*

Conseil Municipal du 23 juillet 2020 à 20h00 - Salle des fêtes de SAINT SOZY

Présents :

Mesdames Annick JAMME, Sandrine ROUGIE, **Messieurs** Daniel LEVET, Gervais DELNAUD, Jean-Philippe GAVET, Philippe CASTANET, Dominique JOUHAULT, Roland SEGUREL,

Pouvoir de Mme Eveline BOUYSSOU à M. Jean Philippe GAVET

Absents excusés : Sébastien DALE, Bruno DE SOUZA

Le protocole sanitaire est mis en place dès l'ouverture de séance. En raison de l'état d'urgence déclaré, la séance s'est tenue en présence d'un public limité à 10 personnes. Le respect de la distanciation et des gestes barrières ont été appliqués.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Jean Philippe GAVET, est désigné à l'unanimité

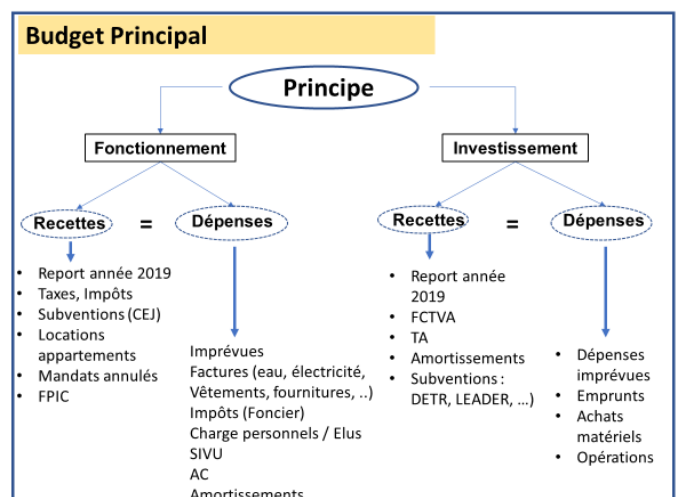
Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2020

Aucune modification apportée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Vote des budgets Primitifs 2020

Budget Principal : Présenté et détaillé par M. Le Maire

M. Le Maire présente en avant-propos le principe des budgets : Chapitres, Articles, Fonctionnement et Investissement. Tout ceci étant applicable à tous les budgets Lotissement et Assainissement. Il précise qu'une somme budgétisée, n'est pas obligatoirement dépensée, mais celle-ci permet de prévoir et d'anticiper sur d'éventuelles dépenses aux travaux.



Les budgets ont été travaillés en étroite collaboration avec Mme COGNE, Trésorière de SOUILLAC

Subventions aux associations : Les propositions faites seront fonction des sommes précédemment attribuées et des nouvelles demandes.

Programmes ouverts en 2020 en investissements : Matériel (plaques de rues, de signalisation et éventuellement camion (au cas où le camion actuel tomberait en panne en raison de sa vétusté), réhabilitation ancienne école, mise aux normes accessibilités, salle des fêtes et mairie, réhabilitation bâtiments communaux, réserve foncière, groupe scolaire (anticipation)

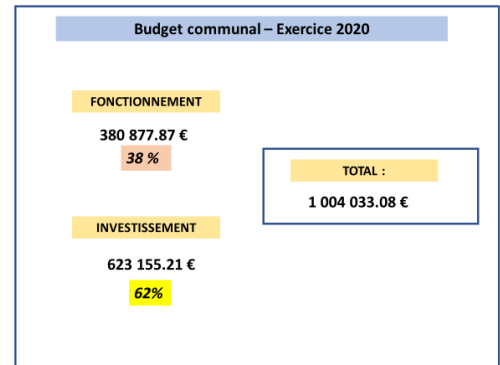
Budget Principal 2020 :

Après avoir détaillé toutes les chapitres et lignes budgétaires, en recettes et dépenses, en fonctionnement et investissement, le bilan de l'équilibre proposé est donné ci-contre :

Il est à noter que :

- Le résultat positif reporté de l'exercice précédent est de 127 250,77€
- La baisse des recettes est de 20 627,91€ en partie liée à l'arrêt de l'apport de la MSA sur la structure ALSH
- 62% du budget sera consacré cette année à l'investissement, signe d'un souhait de développement de la commune
- L'investissement important est aussi lié aux subventions de DETR (Réhabilitation de l'école R. LAVAL et l'apport du LEADER (RPI) et au report de résultat de 2019 de 265 887,38€.

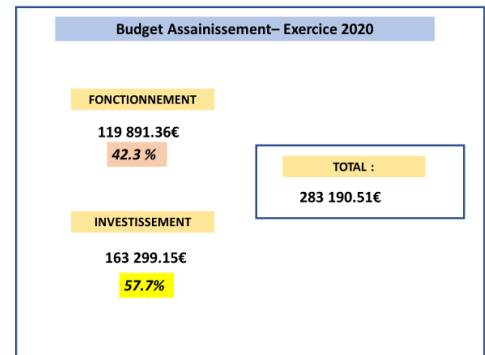
→ **Budget approuvé à l'unanimité (9 POUR)**



Budget annexe Assainissement 2020 :

La prévision des recettes est calée sur celle de l'année 2019
Le budget est en progression.

→ **Budget approuvé à l'unanimité (9 POUR)**



Budget annexe Lotissement 2019 :

Le budget est calé sur les résultats de l'année 2019.
Après la régularisation d'écritures de l'année passée, le budget s'établit selon les règles de comptabilités (stocks).

Aucun mouvement (ventes de terrains) n'a été observé jusqu'ici. Le budget est validé par Mme COGNE.

→ **Budget approuvé à l'unanimité (9 POUR)**

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
10	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRELIMINAIRE BUDGETAIRE (1)	532 077,31	532 077,31
11	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
12	102 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (3)	(de décaissements)	(de crédits)
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)	532 077,31	532 077,31
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
13	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRELIMINAIRE BUDGETAIRE (1)	247 299,15	247 299,15
14	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
15	101 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE (3)	(de crédits)	(de décaissements)
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	247 299,15	247 299,15
TOTAL		1 004 033,08	1 004 033,08

Désignation des délégués au Syndicat Mixte AGEDI :

Comme chaque année, un délégué et un suppléant doivent être désignés pour représenter la commune dans ce syndicat.
Sont désignés à l'unanimité :

Titulaire : **M. Dominique JOUHAULT**
Suppléant : **M. Gervais DELNAUD**

Avancement de grade – Création de poste d'un adjoint administratif territorial de 1ere classe

M. Le Maire propose au conseil l'avancement de grade pour Sylvie HECQUET qui occupe un poste d'Adjoint Administratif de 2sde classe Catégorie C. Pour cela, il convient de créer le poste d'adjoint administratif de 1ere classe en lieu et place de celui qu'elle occupe. Au regard du travail effectué et de son investissement, le conseil vote à l'unanimité l'avancement de grade.

Vote : A l'unanimité (9 pour)

Informations et Décisions mensuelles du Maire :

→ Association des Anciens combattants : Mayrac – Meyronne – Saint-Sozy :

Une rencontre a eu lieu avec MM. LACARRIERE (Maire de Mayrac) – BALADRE (Maire de Meyronne), GAVET (Maire de Saint-Sozy) et les membres de l'Association des Anciens Combattants. MM. Michel GRANDOU et Daniel QUEVA.

Ces derniers ont expliqué qu'ils ne souhaitent plus poursuivre leurs actions au sein de l'Amicale. Si des personnes sont intéressées pour prendre la suite, ils seraient ravis de passer le flambeau.

Aussi, la commune de Saint-Sozy va avoir besoin d'un porte-drapeau et lance un appel : si vous êtes intéressés, veuillez vous rapprocher de M. Le Maire.

Afin de respecter les engagements pris par les membres de l'association vis-à-vis du drapeau des anciens Combattants actuellement en leur possession, la commune de Saint-Sozy devra faire l'acquisition d'un nouveau drapeau.

Concernant les Cérémonies, il sera proposé à chaque Conseil municipal :

- Qu'à partir de cette année, les trois communes se réuniraient pour honorer, aux différentes stèles et moments aux morts, la mémoire de leurs combattants tombés pour la France. Une procession aura donc lieu dans toutes les communes.
- Que pour les autres cérémonies, un dépôt de gerbes sera effectué accompagné du pavoiement des monuments

→ Sécurité routière et Panneaux de signalisation :

Suite aux courriers reçus en Mairie et prenant en compte les demandes répétées de nos concitoyens, il a été proposé :

- D'implanter un radar pédagogique sur la RD15, à l'entrée de Pagès (positionnement à définir exactement) afin de faire diminuer la vitesse des véhicules à l'entrée du bourg. Une demande d'autorisation de voirie sera adresser à la STR de Souillac prochainement
- De placer un panneau « *Sens Interdit sauf riverain* » à l'entrée haute du Coustalou, afin d'éviter que des véhicules s'engagent dans le chemin sans possibilité de remonter sur la RD15.
- D'étudier la mise en place de panneaux de signalisation à hauteur du carrefour de Monges. Afin de définir exactement le type de panneaux et leurs emplacements, une délégation d'adjoints et conseillers se rendront sur place et proposeront une solution efficace pour réduire la dangerosité de ce secteur et éviter que des véhicules se retrouvent bloquer dans l'impasse de Monge.
- **Sécurisation du carrefour de Fleuraguet :**

Une demande de subvention dite « Amende de Police » sera sollicité afin de programmer des travaux au niveau du Carrefour de l'école. Les devis de travaux sont en attente.

→ RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

En avril 2018, est entré en vigueur le règlement général de protection des données. Ce règlement, applicable aux collectivités, crée de nouvelles obligations, parmi lesquelles la désignation d'un Délégué à la Protection des données pour vous accompagner dans la mise en conformité en matière de protection des données, la constitution de registres, les analyses d'impact pour certains traitements et le renforcement de la protection des données

Jean Philippe GAVET est désigné Délégué à la Protection des Données
Une convention sera signée avec la commune et le CdG46.

→ Projet de réhabilitation de l'ancienne école Roger LAVAL :

Le dossier d'appel d'offres à la Maitrise d'Œuvre (Acte d'Engagement, Règlement de Consultation, CCAP Plans et Cahier des Charges) est prêt à être déposé sur la plateforme dématérialisée. Le CdG46 nous aide à sa mise en place.

L'accès aux documents pour les professionnels sera possible dès le début du mois d'Août 2020.

→ Lotissement Albert Camus :

Suite à la rupture de la conduite d'irrigation, située sous la chaussée, dans le Lotissement, un collège d'experts a été mandaté pour définir les interventions et permettre un rétablissement rapide de la situation. Des agriculteurs sont impactés et un retour à la normale très rapide leur a été demandé.

→ Plaques des rues :

Terminant sa procédure d'adressage des noms de rues, la commune de Meyronne a proposé de se regrouper et réaliser un achat groupé des panneaux. Ceci a pour but de pouvoir tous faire des économies

Proposition acceptée par le conseil.

→ Moustiques tigre :

Depuis la fin de l'année 2015, le moustique tigre est considéré comme implanté et actif dans le département du Lot. L'ARS (l'Agence Régionale de Santé) a produit une carte du Lot indiquant sa présence. Le secteur de Saint-Sozy n'est pas impacté. Toutefois, afin de poursuivre une veille active, M. Le Maire propose d'être référent pour la commune auprès de l'ARS.

→ **Présences de marchands ambulants :**

Le dimanche matin, des marchands ambulants (maraicher et autres exposants) ont fait la demande de s'implanter sur la Place des Marronniers. Actuellement, trois personnes devraient être présents au cours de l'été.

→ **Chemin des combelles :**

Afin de profiter de ce chemin pittoresque et permettre un cheminement aisé, des petits travaux d'égagages seront prévus. Une demande auprès de l'APIE sera faite.

→ **Information Urbanisme :**

Au cours du 1^{er} trimestre 2020, 12 opérations d'urbanisme ont été instruites sur la commune par les services de CAUVALDOR. Pour information, chaque acte a un coût défini ainsi :

- Certificat d'Urbanisme Informatif (CUA) :	24€
- Certificat d'Urbanisme Opérationnel (CUB) :	37€
- Déclaration Préalable DP : Abris de jardin, Volets, :	75€
- Permis de construire :	107€

A ce jour, la commune a géré douze actes d'urbanisme pour un coût de 767€. Si cela est important, c'est aussi un signe de développement de la commune.

Remarque : Un document d'urbanisme incomplet, retourné en Mairie, doit être ré instruit par l'ADS (Autorisation Droit des Sols) et est de nouveau facturé.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 00h30.

Compte-rendu non exhaustif rédigé par Jean Philippe GAVET
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal,

Conseil Municipal du 01 août 2020 à 11h00 - Salle des fêtes de SAINT SOZY

Présents :

Mesdames Annick JAMME, Sandrine ROUGIE, **Messieurs** Bruno DE SOUZA, Daniel LEVET, Gervais DELNAUD, Jean-Philippe GAVET, Philippe CASTANET, Roland SEGUREL,

Pouvoir de Mme Eveline BOUYSSOU à M. Jean Philippe GAVET, Dominique JOUHAULT à M. Daniel LEVET

Absent excusé : Sébastien DALE,

Le protocole sanitaire est mis en place dès l'ouverture de séance. La séance s'est tenue en présence d'un public limité à 10 personnes. Le respect de la distanciation et des gestes barrières ont été appliqués.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Jean Philippe GAVET, est désigné à l'unanimité

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juillet 2020

Aucune modification apportée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Sollicitation financement dossier AD'AP salle des fêtes Louis DUMAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes Louis DUMAS a fait l'objet d'un dépôt d'un dossier d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé en 2019, accordé.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre le dossier de la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées.

A ce titre, Monsieur le Maire demande l'aval du Conseil Municipal afin de solliciter une demande de financement auprès de la Région au titre de la « Mise en accessibilité des bâtiments publics ».

→ Approuvé à l'unanimité des membres présents

Marché à procédure adaptée de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne Ecole Roger LAVAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plus d'un an, des réunions ont eu lieu pour débattre de l'avenir de l'ancienne école Roger LAVAL.

Précédemment évoqué à la séance du Conseil Municipal du 25 juin dernier ; il précise qu'il a été interpellé par plusieurs et différents professionnels de santé (médecin, infirmières...) recherchant des locaux afin de s'installer sur le territoire.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un appel d'offre pour maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réhabilitation de l'ancienne école Roger LAVAL. Cet appel d'offre public de services étant estimé à une valeur inférieure à 40 000 € H.T, très prochainement, au moins trois cabinets d'architecte seront directement interrogés.

Monsieur le Maire demande l'aval du Conseil Municipal pour procéder à cet appel d'offre de maîtrise d'œuvre

→ Approuvé à l'unanimité des membres présents

Sollicitation Amende de Police pour l'Aménagement du carrefour « Fleuraguet »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes. Il propose de solliciter une subvention auprès du Département du Lot au titre du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Aménagement du carrefour « Fleuraguet » Les travaux permettront d'améliorer la sécurité des usagers (piétons et véhicules), notamment aux heures de sortie de l'école du RPI avec la présence des bus de ramassage. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 19 117 € H.T.

→ Approuvé à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 12H00.

Compte-rendu non exhaustif rédigé par Jean Philippe GAVET
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal,

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Présents : Mmes, BOUYSSOU Eveline, JAMME Annick, ROUGIE Sandrine.
Mrs CASTANET Philippe, DALE Sébastien, DELNAUD Gervais, DE SOUZA Bruno, GAVET Jean-Philippe, JOUHAULT Dominique, LEVET Daniel, .SEGUREL Roland

Secrétaire de séance désigné : M. Sébastien DALE est désigné à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 01 Août 2020 : *Aucune observation - Adopté à l'unanimité.*

Avis portant sur la rénovation d'anciens bâtiments et agrandissement d'élevage de porcs sur la commune de Mayrac

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la GAEC LE GARRIT CULTURES ELEVAGES implantée sur la commune de Mayrac souhaite rénover d'anciens bâtiments et agrandir l'élevage de porcs à hauteur maximale de 2300 porcs. La commune de Saint-Sozy se situant dans un périmètre proche du projet, doit émettre un avis.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'émettre un avis neutre.

Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT)

M. Daniel LEVET est désigné à l'unanimité des membres présents. En cas d'absence du titulaire, Madame Eveline BOUYSSOU a été désignée suppléante.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Monsieur le Maire rappelle la mise en conformité RGPD – Mandat donné au CDG du Lot.

Le règlement européen 2016/679, dit Règlement Général pour la Protection des Données ou RGPD, est entrée en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union Européenne et s'applique à toutes les collectivités territoriales et établissements publics. Ce

texte instaure le principe de la responsabilisation selon lequel les collectivités et les établissements doivent adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection dans le traitement des données à caractère personnel.

Le RGPD impose également aux collectivités la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD ou Data Protection Officer en anglais), dont les missions principales sont l'information et le conseil sur le traitement des données auprès ou au sein de la collectivité, la diffusion de la culture « Informatique et Libertés », le contrôle du respect du RGPD et du droit national, la réalisation d'audits, la coopération avec la CNIL...

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales et imposées, le Centre de gestion du Lot a accepté de proposer, au bénéfice des collectivités qui en éprouveraient le besoin ; une convention d'adhésion « Protection des données personnelles ». Le Centre de gestion du Lot conserverait un rôle de facilitateur et d'assistance à la collectivité en garantissant des prestations de qualité. Compte-tenu de l'inadéquation entre les moyens dont la collectivité dispose et les obligations de mise en conformité au titre des RGPD, Monsieur le Maire précise que la démarche proposée par le Centre de Gestion du Lot présente un intérêt certain et propose de s'inscrire dans cette démarche. Pour la première année l'adhésion est de 390.00 euros et les frais de dossier à 275.00 euros et ensuite chaque année une adhésion de 390.00 euros

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents :

- DESIGNER Monsieur Dominique JOUHAULT est à l'unanimité délégué DPD,
- DECIDE de s'inscrire auprès du Centre de Gestion du Lot pour les RGPD,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente démarche de mise en conformité RGPD.

Demande de financement Mise en Accessibilité des bâtiments publics à la Région Occitanie – Salle des Fêtes Louis DUMAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plus d'un an, la municipalité travaille sur le projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes Louis DUMAS et qu'un certain nombre de devis avaient été établis afin de solliciter un financement DETR auprès de l'Etat. Monsieur le Maire précise que si les travaux ne commencent pas avant la fin de l'année, la commune perd le bénéfice la DETR déjà perçue.

Monsieur le Maire précise que des devis ont été à nouveau demandés afin d'effectuer un plan de financement dans le but de solliciter une subvention auprès de la Région.

Après réception de l'ensemble des devis, il sera proposé au prochain conseil municipal le tableau initial de financement du projet.

Ainsi, après débat, Monsieur le Maire soumet au vote de solliciter un financement de la Région pour la mise en conformité de l'accessibilité PMR.

Adopté à l'unanimité des membres présents, il est décidé :

- de solliciter un financement auprès de la Région,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour mener à bien cette démarche et ce projet.

Sollicitation financement Réhabilitation et Rénovation de l'ancienne Ecole Roger LAVAL : Département et LEADER :

Monsieur le Maire évoque le projet et demande l'autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès du Département et du LEADER.

Après réception de l'ensemble des devis, il sera proposé au prochain conseil municipal le tableau initial de financement du projet.

Adopté après débats, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter un financement auprès du département et du LEADER
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour mener à bien les démarches de ce projet

Réhabilitation et Rénovation de l'ancienne Ecole Roger LAVAL : demande subvention FAST auprès du Département

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la rénovation de l'ancienne Ecole Roger LAVAL, la commune pourrait bénéficier du FAST.

Les dépenses de rénovation, d'étude de maîtrise d'œuvre couvrant le bâtiment et les abords immédiats. Une demande de subvention FAST (€) sera établie auprès du Département du Lot.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Prise en charge des frais liés à la prolifération des frelons asiatiques

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis quelques années la prolifération des frelons asiatiques incombent des frais qui ne cessent d'augmenter.

Cette prise en charge ne concerne **qu'uniquement le frelon asiatique** et non le frelon commun.

La démarche à suivre en cas de découverte d'un nid est la suivante :

- prendre contact avec la Mairie afin que les agents techniques vérifient la localisation du nid de frelons asiatiques,
- après accord de la mairie, le particulier prend contact avec le professionnel habilité,

Aussi, Monsieur le Maire propose une participation de la commune à hauteur de 70,00 euros (soixante-dix euros) par intervention par particulier pour toute intervention dans sa parcelle ou habitation. Le restant à charge de l'intervention sera à régler par le dit particulier.

Adopté à l'unanimité des membres présents, l'assemblée valide la participation de la commune à hauteur de 70,00 euros par particulier pour la destruction uniquement de nid de frelons asiatiques

Décisions et Informations du Maire :

- Modification du carrefour de la rue de la Curade, du Chemin de Monges et de la rue de la Fourrière (pose d'un panneau « cédez le passage » et retournement impossible pour le chemin de Monges,
- Dépôt en mairie d'une pétition concernant la vitesse sur le secteur de Pagès, après débat - devis en cours pour régler la situation,
- Création d'une dalle de propreté au RPI pour installation d'un jeu extérieur,
- Mise en place d'un arrêté pour limiter le stationnement des résidences mobiles au Chemin du Pas du Buis, ainsi qu'un affichage rappelant le respect de la nature (tri des déchets...),
- Terrain de pétanque : mise en place d'un affichage rappelant que l'utilisation des terrains ne doit pas être hors des heures respectables et sans gêner les riverains,
- Assainissement : titre exécutoire reçu par les administrés en remplacement de la facture.
- Nuisance sonore – une pétition a été déposée en Mairie – une médiation est en cours
- Remerciement de la Présidente de l'Association NEPAL...du don suite à l'exposition vente photos en Août dernier d'un administré de la commune,
- Présence de Monsieur le Maire et de Madame Sandrine ROUGIE à l'AG Anim'Enfance qui a eu lieu le 04 Septembre 2020. Versement exceptionnel d'une subvention d'un montant de 3954.25 euros au titre de l'année 2019.
- L'Association des commerçants et artisans de STSOZY informe que le marché de Noël est annulé pour raison sanitaire

Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires :

CAUVALDOR :

Conseil Communautaire : Une réunion a eu lieu le 09 septembre dernier à LANZAC afin d'établir les participants aux différentes commissions communautaires (Titulaires et suppléants) sur l'ensemble du secteur de Payrac à Gignac. Ces listes seront soumises au vote lors du prochain conseil communautaire qui aura lieu le lundi 14/09/2020 à Biars sur Cère.

Proposition des délégués au sein des commissions thématiques, commissions à caractère technique et commissions à caractère spécifique de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR)

La communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE (CAUVALDOR) compte 77 communes.

M. DAUBET Raphaël a été élu le 11 juillet 2020, et 15 Vice-présidents ont été élus.

La commune doit proposer les membres des différentes commissions (soit 5 titulaires et 5 suppléants sur l'ensemble des commissions) :

- Rappel : Monsieur le Maire siège au conseil communautaire en tant que titulaire, et Daniel LEVET en tant que suppléant

Commissions Thématiques : Résultats suite à la réunion du jeudi 9 septembre 2020 à LANZAC.

I - COMMISSIONS Thématiques	Titulaire	Suppléant
1- Activités et Equipements sportifs	M. Philippe CASTANET	Mme Annick JAMME
2- Economie, Tourisme, artisanat et commerces	Néant	M. Bruno DE SOUZA
4- Agriculture, agroalimentaire, abattoirs, viticulture et trufficulture	Néant	Néant
5- Actions sociales et solidarités	Mme Eveline BOUYSSOU	Néant
6- Transition écologique, développement durable, alimentation durable, filière bois et circuits courts	Néant	Néant
7- Services à la population	Néant	M. Dominique JOUHAULT
10- Politique patrimoniale et paysagère, cœur de village et requalification urbaine	M. Roland SEGUREL	Néant
11- Culture	Néant	M. Gervais DELNAUD
13- Urbanisme, planification et ADS	Néant	Néant

14- Enfance et jeunesse	Mme Sandrine ROUGIE	Néant
II - COMMISSIONS au caractère Technique		
3- Finances, budgets et fiscalité	Néant	M. Daniel LEVET
12- Bâtiments, réseaux, numériques et nouvelles technologiques	Néant	Néant
III COMMISSIONS au caractère spécifique		
Voirie et Chemins	M. Sébastien DALE	Néant

COMMUNE :

Commission Communication : La commission a proposé divers devis concernant les illuminations de Noël. La lecture des devis nous permettrait d'envisager un achat imminent. Une réflexion est encore en cours.

Commission CAO :

- Réhabilitation et rénovation de l'Ecole Roger LAVAL : La commission s'est réunie pour étudier les premières propositions des architectes. La lecture des devis nous permet de retenir le Cabinet Yves MAZET à VAYRAC et de lancer l'ordre de service de demande de lancement du projet.

Questions diverses :

- Un administré a signalé une gêne de stationnement sur le parking du RPI – une discussion avec celui-ci permettra de trouver une solution convenant à tous
- Demande d'un administré pour un panneau de signalisation « ECOLE » sur le secteur du RPI - des devis sont en cours
- **Facturation Assainissement:** Suite aux observations de certains administrés il est proposé de modifier l'intitulé sur le titre exécutoire : suppression « abonnement » remplacé par « redevance »

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 00 h 30.

*Compte-rendu non exhaustif rédigé par Sébastien DALE
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal*

COMPTE RENDU de Réunion- CONSEIL MUNICIPAL St SOZY

Judi 22 Octobre 2020 à 20h30

Salle des fêtes Louis Dumas

Présents :

Mmes, BOUYSSOU Eveline, JAMME Annick, ROUGIE Sandrine.
Mrs CASTANET Philippe, DALE Sébastien, DELNAUD Gervais, DE SOUZA Bruno, GAVET Jean-Philippe,
JOUHAULT Dominique, LEVET Daniel, .SEGUREL Roland

Désignation du secrétaire de séance : à l'unanimité Annick JAMME est désignée Secrétaire de séance

**Une minute de silence a été observée en la mémoire de Samuel PATY
Enseignant assassiné à Conflans- Sainte- Honorine.**

Approbation du compte -rendu du Conseil Municipal le 10 Septembre 2020 :

Aucune modification apportée : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Présentation du RIFSEEP :

Monsieur le Maire expose la possibilité de mettre en place un régime indemnitaire à destination des agents communaux, comme le propose la Loi. Ce Régime Indemnitaire tient compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il se décompose en deux parties :

- IFSE : Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise (Patrie financière fixe) évaluée suivant :
 - o Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
 - o Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,

- *Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel*

- CIA : Complément Indemnitaire Annuel évaluée suivant :
 - Engagement professionnel
 - Manière de servir du fonctionnaire, appréciée lors d'un entretien professionnel annuel

Afin d'évaluer ces deux parties, une commission sera chargée d'étudier la mise en place et d'évaluer le budget qui sera alloué au RIFSEEP. Un rapport sera présenté d'ici la fin de l'année avant de préparer le budget principal de l'année prochaine.

Suppression du Poste d'Adjoint Administratif :

Le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe occupé par la Secrétaire de Mairie est supprimé suite à la création AATP 1ère Classe (avancement de grade).

Vote : POUR à l'unanimité des membres présents

Créances en Non Valeurs :

Suite à une relance du Centre des Impôts, La Mairie doit inscrire dans son budget le montant des créances en non valeurs. Dites irrécouvrables, elles correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public. Celles-ci peuvent être admises en « non-valeur » ou « définitives » lorsque qu'elles sont éteintes.

Ces créances peuvent avoir plusieurs sources :

- Situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, ...)
- Echech des tentatives de recouvrement
- Refus de l'ordonnateur (Maire) d'autoriser les poursuites

Dans ces cas, les montants dus sont inscrits et n'éteignent pas la dette. Cela ne fait pas obstacle aux poursuites.

L'irrécouvrabilité d'une créance éteinte résulte d'une décision extérieure qui s'impose à la collectivité :

- Prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire
- Insuffisance d'actif

La collectivité ne peut s'opposer à leur exécution.

Monsieur le Maire rappelle que ces écritures comptables devraient être faites tous les ans et présente la liste des créances en « non-valeur » concernant le budget principal et le budget assainissement. Les montants proposés par Le Centre des Impôts, s'échelonnant de 2012 à 2019 sont de :

- 2223.56€ : Budget Principal
- 4421.44€ : Budget Assainissement

Après contrôle et débat, Le Maire propose d'inscrire les non valeurs éteintes suivantes :

Créances inscrites en "non valeur"	
23400 : ASSAINISSEMENT	23300 : COMMUNE
Total :	Total :
2 031,29 €	1 623,56 €

Le Centre des Impôts procédera aux relances des impayés restants.

Versement d'une subvention exceptionnelle à ANIMENFANCE

Afin de palier au déficit 2019 de Anim'Enfance, secteur ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement), le montant – établi lors de la réunion des Maires en Février 2019 – pour notre commune est de 3993,45 Euros..

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de verser la somme de 3993,45 Euros à Anim'Enfance, et précise que c'est un versement exceptionnel.

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote POUR à l'unanimité des membres présents

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs CCID

A chaque renouvellement du mandat, le conseil municipal doit présenter une liste des administrés de la commune à la commission CCID. Cette année, le nombre d'administrés imposés est de douze titulaires et douze suppléants.

Il est rappelé qu'il ne s'agit que d'une proposition et le nombre de personnes retenues dans la commission sera de six commissaires titulaires et six suppléants

Après une concertation collégiale, 24 personnes sont proposées. Elles seront ensuite contactées par le Service des Impôts si elles sont retenues.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

SYDED : désignation d'un délégué titulaire

A chaque nouveau mandat, le SYDED demande à ce que chaque commune puisse être représentée dans le Syndicat. Après débat, Monsieur Gervais DELNAUD est désigné Titulaire, suppléé par Madame Annick JAMME.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Proposition de versement d'une subvention 2020 à l'Association APPMA (pêche)

Suite à une omission lors de la préparation du budget 2020 dans le cadre de l'attribution des subventions aux associations, le conseil propose d'attribuer la somme de 100€ à l'APPMA de Saint-Sozy, subvention dorénavant intégrée à chaque prochain budget.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Voirie : transfert de la rue des Demoiselles à la communauté de communes CAUVALDOR

Après avoir réalisé un premier bilan des nos rues et routes, il s'est avéré que la Rue des Demoiselles n'était pas intégrée et gérée par CAUVALDOR (compétence transférée)

Monsieur le Maire propose de ne pas intégrer dans l'immédiat cette rue.

Après débat, le conseil municipal décide de reporter ce transfert à une date ultérieure.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Désignation des délégués au SMDMCA : Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval

Le SMDMCA est le nouveau syndicat qui exercera la compétence la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), mis en place par CAUVALDOR.

Plusieurs communautés de communes et communautés d'agglomération des départements du Lot, de la Corrèze, du Cantal et de la Dordogne ont entamé une réflexion sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à l'échelle de bassins-versants et non plus à l'échelle de territoires administratifs. Ce qui a donné naissance au SMDMCA.

Ont été désignés à l'unanimité des membres présents pour représenter la commune :

Messieurs Jean-Philippe GAVET et Daniel LEVET

Vente d'un chemin communal

Une agence immobilière, chargée de la vente d'une maison au Malpas (parcelle C256) et mandatée par le futur acheteur, a formulé la demande de pouvoir acquérir une bande du chemin communal, seul chemin permettant l'accès au bien et donc attenant à la parcelle en vente.

Après s'être rendu sur place et après en avoir débattu, le conseil acte la demande de l'agence immobilière et propose les conditions de vente suivantes :

- 5 euros le m².
- 500€ net vendeur, frais de notaire à la charge de l'acquéreur

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Projet de réhabilitation de l'ancienne école :

Le dossier APS (Avant-projet Sommaire) a été transmis par M. Yves MAZET architecte. Le montant des travaux est estimé à 350 000 euros, tel que proposé initialement dans le cahier des charges de l'appel d'offre.

Plusieurs demandes de subventions sont en cours d'études auprès du Département, de La Région et de l'Europe : DETR, FAST, FEDER, Fonds de concours CAUVALDOR, ...

Un point sera effectué au prochain conseil municipal.

Réaménagement du Carrefour FLEURAGUET :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier d'amende de police a été étudié par le Département du LOT. La commune se voit attribuée la somme de 8356,14€ HT pour une estimation des travaux de 19 998 euros.

Demande de subvention pour la mise en accessibilité PMR de la salle des Fêtes

Une demande de subvention a été formulée auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la mise en accessibilité de la salle des fêtes.

Le dossier a été enregistré à La Région.

Pour mémoire, il est nécessaire de démarrer les travaux avant le début de l'année 2021, afin de ne pas perdre les subventions déjà perçues.

Panneaux et plaques des noms des rues de la commune

M. Dominique JOUHAULT nous a présenté les comparatifs des devis proposés par les deux sociétés contactées. L'ensemble du conseil s'est positionné sur le choix de plaques émaillées. La commission communication va recontacter les deux fournisseurs afin de finaliser nos choix et par conséquent la commande.

Les montants des différents devis et des différentes options ayant été affinés par le débat en conseil, résultants des futures négociations, seront présentés et validés au prochain conseil.

Illuminations de Noël :

Il est rappelé que la Commune dispose déjà des équipements pour illuminer la Mairie et l'Eglise.

Suite à plusieurs simulations financières, effectuées par la Commission Communication, le Conseil Municipal propose de se concentrer cette année sur l'illumination de la place du village. Aussi les trois arbres de la place, entre la place et le puits ainsi que le puits, seront équipés pour un montant estimé à 1200 euros TTC

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Groupement d'achat défibrillateur :

La loi impose aujourd'hui aux ERP (Etablissement Recevant du Public) d'être équipés de défibrillateur.

Pour l'année 2021, les ERP de 4^{ème} catégorie doivent être équipés. La salle des fêtes faisant partie de cette catégorie. Monsieur Le Maire propose qu'il soit fixé à l'extérieur de la salle afin de le mutualiser avec les autres commerces qui seront concernés par cette loi en 2022. La loi le permet, ce qui évitera des frais importants pour nos commerces.

CAUVALDOR propose de réaliser un groupement de commande afin de faire baisser les prix d'achat.

Monsieur Le Maire propose de participer à ce groupement de commandes.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Demande de subvention exceptionnelle : l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Souillac.

L'amicale des Pompiers a fait parvenir à la Mairie une demande de subvention exceptionnelle.

Après débat, le conseil acte la somme de 50€ à l'Amicale

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Questions diverses :

- De nouveaux enfants vont arriver à l'école du RPI à la rentrée de Toussaint. Nous souhaitons la bienvenue dans notre commune à toute la famille.
- **Cérémonie du 11 Novembre :** le cortège se positionnera à 10h30 sur la place de Meyronne, puis se déplacera pour 11h aux Glacis, 11h15 Place de ST Sozy, 11h30 aux Combelles, puis se rendra à 11h45 à Mayrac.
(Cérémonies maintenues sous réserves de l'évolution des contraintes sanitaires et des décisions préfectorales)
Le vin d'honneur, prévu initialement à Mayrac, est annulé selon arrêté préfectoral N°20201017.
- **Nettoyage du chemin des Buis par l'APIE :**
Un devis a été demandé à l'APIE pour l'entretien du Chemin des Buis
Montant : 800 euros.
Les travaux seront réalisés prochainement
- Demande d'un administré : afin d'éviter des désagréments quotidiens certains, il demande la possibilité que la mairie puisse positionner un panneau de type « *arrêt minute* » sur une place de parking.
Pour l'instant l'ensemble du conseil n'y est pas favorable, mais reste ouvert à la discussion.

La séance est levée à 00h 30 le 23 Octobre 2020.

*Compte-rendu non exhaustif rédigé par Madame Annick JAMME
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal,*

Comité des Fêtes

2020 année COVID qui rime avec désillusions et annulations de toutes manifestations sportives, culturelles et festives... Notre Comité des Fêtes n'a pas dérogé à la règle et a dû annuler la Fête de la Musique prévue en Juin, sans parler de sa traditionnelle Fête votive du mois de Juillet.

Mais au milieu des 2 confinements, il y eut tout de même une « éclaircie », et notre Comité a eu l'autorisation d'organiser « Le repas de l'année » sur la place des Marronniers le Dimanche 6 Septembre. 120 convives ont ainsi pu se retrouver dans le respect des gestes barrières et partager de bons moments sous le signe de l'amitié et de la convivialité, le tout accompagné de la bonne humeur musicale du Groupe « Corto Maltese » qui a su mettre l'ambiance si chère à Saint Sozy.

Merci à tous les participants pour la réussite de cette Belle journée et nous espérons pouvoir vous donner rendez vous pour 2021 !



Association des Parents d'Elèves

C'est grâce à l'APE du RPI, regroupement pédagogique intercommunal, que nos chères têtes blondes peuvent profiter de ce nouveau jeu lors des récréations.

C'est un travail collectif qui en a permis l'installation : financé par l'APE (6771 euros ttc), la réalisation technique (chape, revêtement et montage) a été assurée par des parents d'élèves et des conseillers municipaux.

Merci à tous les participants de ce beau projet et amusez vous bien les enfants !



Le Saviez-Vous ?



Ce croquis représente l'église de Saint-Sozy, construite au XI ou XII siècle, et telle qu'elle existait jusqu'à la fin du 19eme siècle.

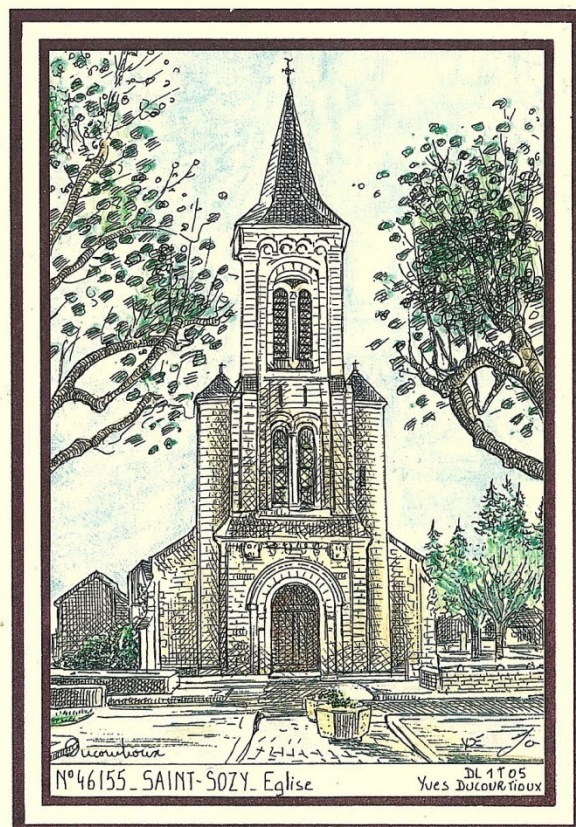
A cette époque elle était située sur la place du village. à l'endroit de l'actuel monument aux morts (maintenant Place des Marronniers)

..... mais en 1900, du fait de sa vétusté et de la volonté de la mairie d'agrandir le foirail, il fut décidé de la démolir et de construire un nouvel édifice.

Cette nouvelle église fut érigée, sur un terrain marécageux, de l'autre coté de la route de Souillac (son emplacement actuel).

Elle est de style néo-roman et présente une longue nef à collatéraux étroits et un chœur terminé par un mur droit. Les grandes ouvertures de la nef ainsi que les baies du chœur permettent un large éclairage

Toutes informations la concernant peuvent être transmises en mairie :
05 65 32 23 06



Photorama



